

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, M. le Maire Masella présenta un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur. C'est le même rapport qui fut présenté par la Conseillère Feeney dans une séance ordinaire précédente.

b) Mode de publication du rapport du Maire

ATTENDU que l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le rapport du maire sur la situation financière soit diffusé sur le territoire de la municipalité de la manière déterminée par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité soit publié sur le site internet de The Informer, ainsi que sur celui de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

20230627-004

c) Rapport mensuel

Le Maire mentionna que la route fut longue et ardue pour parvenir au vote du 18 juin dernier et la fin du projet n'est pas encore en vue. Nous connaissons maintenant la position de la communauté en entier : elle souhaite un projet multigénérationnel qui définira notre avenir. Le travail n'est cependant pas terminé. La Ville a envoyé le règlement au MAMH pour approbation et attribuera les contrats de construction, de gestionnaire de projet et de supervision de la qualité des matériaux. Le Maire mentionna que ce n'étaient pas les étapes les plus importantes. Il est important de guérir la division dans la communauté et de rallier tout le monde autour de ce projet. Le Maire espère le support de tous et chacun. La veille de la séance, la ville a reçu un avis du gouvernement provincial l'informant qu'elle recevra 3,7 millions de dollars supplémentaires pour le projet. La ville tenait à remercier le gouvernement provincial pour ce soutien financier supplémentaire. Le conseil municipal, l'administration municipale et la députée de Notre-Dame-de-Grâce, Mme Désirée McGraw, continueront de travailler sans relâche pour obtenir la plus grande part possible du financement externe afin de réduire au minimum l'impact sur les taxes foncières des résidents. Une visite des installations existantes en compagnie de Mme Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, a eu lieu le 20 juin 2023. La visite lui a permis de constater l'état des infrastructures et de mieux comprendre les besoins de la Ville pour une nouvelle installation multifonctionnelle, intergénérationnelle et accessible. Plusieurs jeunes athlètes et résidents étaient présents pour exprimer leur enthousiasme à l'égard du nouveau centre. Le maire Masella a remercié la ministre d'avoir accepté l'invitation à venir visiter le centre.

7. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics, Communications et Environnement (1).

b) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Récréation et aux sujets liés au statut de municipalité ami des aînés.

c) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme (1) et Environnement (2).

d) Siège Numéro 1

Lauren Small-Pennefather, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Urbanisme (2).

8. Première période de questions du public

À 20h25, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général. Les questions soumises en ligne furent également répondues.

1. Cynthia Nichols

Elle souhaite obtenir plus d'informations sur le gouffre de la rue Sherbrooke mentionné par la conseillère Feeney dans son rapport. Elle a montré un document du gouvernement fédéral établissant qu'elle est inscrite sur les listes électorales selon elle. Elle a également indiqué qu'elle ne comprenait pas un avis reçu de la Cour municipale de Montréal concernant une infraction aux règlements de la Ville.

2. Anthony Seminara

Il demanda une plus grande présence policière aux passages pour piétons sur Westminster. Il dit que parfois les voitures qui viennent en sens inverse ne voient les piétons qu'à mi-chemin du passage piétonnier, puis s'arrêtent au milieu de la route. Il dit qu'il se fait parfois klaxonner aussi là. Les enfants qui sont plus petits et moins visibles et donc courent plus de risques.

3. Asieh Haeri

Il demanda s'il y aura une mise à jour publique régulière sur le projet de centre sportif et récréatif, y compris l'avancement des tâches, les retards, les risques et les questions financières. Il demanda également si la ville dispose d'un plan de circulation à Brock et Ballantyne une fois que la gare (actuellement en construction) sera pleinement opérationnelle. Il souhaiterait que ces rues deviennent à double sens.

**4. Linda Hammerschmid
André Chenier**

Ils souhaitèrent connaître le taux d'intérêt réel sur le prêt de 32 000 000 \$ pour la construction du centre récréatif, et combien les contribuables devront payer annuellement.

5. Harold Knowles

Il souhaita savoir comment il sera rendu compte de l'avancement des travaux du centre de loisirs, notamment s'ils respectent ou non le calendrier, les coûts, l'état des prêts, les découvertes inattendues pendant la construction, etc. Il demanda également s'il est possible de réduire la fréquence de la coupe de l'herbe sur le terrain de baseball situé sur Percival, près de l'école Elizabeth Ballantyne, car elle est coupée inutilement.

6. Donna McLaughlin

Elle mentionna qu'un arbre de la ville touche sa maison, endommage le toit et permet aux écureuils d'y faire leur nid. Elle a soumis deux demandes d'élagage, accompagnées de photos, mais elle n'a pas été rappelée et n'a pas reçu de visite sur place.

7. Edward Suliteanu

Il demanda quand la démolition de l'ancienne aréna commencera.

8. Merle Mcphail

Il remercia l'administration d'avoir organisé une vente de garage à l'échelle de la ville, ce qui est une bonne chose étant donné que de nombreuses personnes réduisent leurs effectifs. Il espéra que cela deviendra un événement annuel.

9. Philippe Roy

Il demanda quand les résidents auront plus d'informations sur les camps de jour pour l'été 2024.

10. Marc Thibodeau

Étant donné la fermeture récente de la piscine extérieure lors d'une journée très chaude en raison de la mauvaise qualité de l'air, il demanda si la Ville pouvait reconsidérer l'importance d'avoir une piscine intérieure au lieu d'un aréna intérieur comme pièce de résistance du nouveau centre communautaire. Il a également conseillé de vérifier la démographie des 42% de résidents qui n'ont pas voté pour le référendum.

**11. Sydney Freeston
Natasha Lam
Talia Ralph**

Elles demandèrent si des toilettes portables pouvaient être installées aux parcs Davies et Strathearn. Avec des jeunes enfants, c'est dans les buissons qu'ils vont faire leurs besoins. La plupart des municipalités ont des installations adéquates dans leurs grands parcs (et les autres ont des toilettes portatives).

12. Roy Hoffman

Il remercia tout le monde pour le dur travail effectué jusqu'à présent sur le nouveau centre sportif et récréatif.

13. Harold Rosenberg

Il souhaita obtenir des précisions sur le chef de projet pour la nouvelle arène proposée. Il demande si l'argent pour le salaire du directeur est déjà inclus dans le coût total du projet ou s'il s'agit d'une dépense distincte.

14. Laura Cousineau

Elle demanda ce qui peut être fait pour régler le problème des déchets dans le parc Strathearn. Particulièrement durant les mois d'été avec les camps de jour, il y a toujours

des déchets sur le sol, et qui ne sont pas ramassés avant la tonte et sont donc déchetés en petits morceaux. Il y a de nombreuses poubelles, mais une signalisation serait peut-être utile, et les conseillers du camp devraient être responsables du fait que les enfants ramassent eux-mêmes leurs déchets.

15. Paul Kenton

Il demanda s'il est vrai que la contamination du sol à proximité de l'aréna s'est répandue sur la propriété du CP et que le CP a envoyé une lettre officielle demandant à la ville de nettoyer le sol. Il demanda également que la liste des priorités en matière de rénovation des infrastructures routières soit publiée.

16. Naomi Goloff

Elle demanda une nouvelle discussion sur les excès de vitesse sur Westminster Nord, ainsi que l'ajout de passages sécurisés (soit un trottoir, soit une zone de marche protégée) dans la courte zone sans trottoir, pour permettre aux piétons de marcher en toute sécurité et légalement.

17. Kate Brayley

Elle demanda de nouvelles mesures de modération du trafic sur Westminster. Elle se plaint que la limite de 30 km est insuffisante, car les gens font régulièrement des excès de vitesse. Elle demanda que des dos d'âne soient installés entre Sherbrooke et Cote-St-Luc.

18. Peter Cooney

Il demanda pourquoi les voitures sans permis se garent des deux côtés d'Avon entre Brock Sud et le panneau frontalier de la Ville de Montréal et ne reçoivent jamais de contraventions. Il mentionna qu'on lui a dit qu'il s'agit d'une rue de Montréal et non de Montréal-Ouest. Puisque la Ville n'a pas peint les lignes de rétrécissement et n'a pas installé de poteaux comme par le passé, plus de voitures se garent la nuit.

19. Camille Naccache

Il demanda si l'emprunt pour le projet de construction du centre récréatif sera réduit en raison de la subvention supplémentaire de 3,7 millions de dollars accordée par le gouvernement du Québec. Il encouragea la Ville à continuer à chercher d'autres subventions.

La première période de questions prit fin à 20h55.

9. Contrats et Greffe

a) Règlement de gestion contractuelle – rapport annuel

Conformément à l'alinéa 7 de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, un rapport du greffier est déposé résumant les points principaux relatifs à l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2022.

10. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 27 mai au 23 juin 2023

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 27 mai au 23 juin 2023 totalisant 4 002 512,80 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20230627-005

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de juin 2023

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de juin 2023.

Adoptée à l'unanimité.
20230627-006

11. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 juin 2023.
- 2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
76-78 Roxton 49 Nelson	Remplacement de huit fenêtres; Remplacement de fenêtres au sous-sol et fermeture d'une ouverture;
147 Strathearn N.	Construction d'une extension au deuxième étage au-dessus de l'extension au rez-de-chaussée à l'arrière, remplacement du revêtement extérieur, fascias, soffites, le garde-corps avant, fermeture de deux ouvertures, installation d'une fenêtre dans le garage détaché;

- 3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
2 Easton	Remplacement de vingt-une fenêtres, de la porte avant, de l'auvent, de l'escalier avant et d'une porte et d'une porte-patio;
229 Sheraton	Remplacement de seize fenêtres et d'une porte.

Adoptée à l'unanimité.
20230627-007

b) Demande de dérogation mineure – 451 Brock N

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 mai 2023, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage concernant l'immeuble situé au 451 Brock Nord dans la zone RA-1:

- afin de régulariser la marge de recul avant d'un agrandissement du bâtiment principal, qui est de 4.34 mètres au lieu du minimum requis de 4.57 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0.23 mètre.

Adoptée à l'unanimité.
20230627-008

c) Demande de dérogation mineure – 95 Easton

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 mai 2023, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et les demandes suivantes de dérogation mineure à l'article 3.3.8 ainsi qu'aux paragraphes 3 et 4 du premier alinéa de l'article 3.3.2 du règlement de zonage, tel que permis par le deuxième sous-alinéa du paragraphe 1 du second alinéa du même article 3.3.2 du règlement de zonage, concernant l'immeuble situé au 95 Easton dans la zone RB-7:

- afin de permettre la construction d'un agrandissement arrière du bâtiment principal avec un toit dont la pente est inférieure au minimum dans cette zone de 3:12, ce qui a pour effet de ne pas tenir compte de cette norme.
- afin de permettre l'utilisation de matériaux de parement au-delà des proportions existantes sur la surface extérieure du bâtiment principal, ce qui a pour effet d'augmenter ces proportions de 32% à 38%, soit une augmentation de 6%.

Adoptée à l'unanimité.
20230627-009

d) Demande de dérogation mineure – 19 Banstead

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2023, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage, concernant l'immeuble situé au 19 Banstead dans la zone RA-3:

- afin de régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal, qui est de 6.05 mètres au lieu du minimum requis de 6.1 mètres dans cette zone, ce qui a pour effet de réduire cette norme de 0.05 mètre.

Adoptée à l'unanimité.
20230627-010

e) Demande de dérogation mineure – 231 Wolseley N

NOTE La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2023, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure au paragraphe 8 de l'article 4.1.10 du règlement de zonage, concernant l'immeuble situé au 231 Wolseley Nord dans la zone RB-2:

- afin de régulariser la marge de recul latérale d'une véranda à l'avant de la propriété, qui est de 1.2 mètres au lieu du minimum requis de 2 mètres, ce qui a pour effet de réduire cette norme de 0.8 mètre.

Adoptée à l'unanimité.
20230627-011

12. Travaux publics

a) Réparations d'urgence – Sherbrooke et Westminster

Le Maire rapporta que, le 18 avril 2023, un gouffre a été remarqué sur la rue Sherbrooke à la hauteur de Westminster. Il fut découvert par la suite que l'égout s'était effondré. Manorex, une entreprise spécialisée dans les réparations d'égouts et d'aqueducs en milieu urbain, a été contactée et, le 20 avril, a fait une offre de service pour 19 330,78 \$ (avant taxes) afin de réparer l'égout et la fuite d'eau. Cette offre fut approuvée par la Directrice générale par intérim.

Une fois l'égout réparé avec succès, Manorex a commencé l'excavation pour la réparation de la rupture de la conduite d'eau. À ce stade, d'autres problèmes sont apparus :

1. une chambre de vanne d'eau abandonnée en brique, ce qui a nécessité l'intervention d'un camion aspirateur pour l'excavation en raison de la proximité des conduites de Bell.
2. la fuite d'eau n'était pas là où elle avait été repérée initialement et il a fallu creuser davantage de l'autre côté du massif de Bell.
3. la fuite d'eau se trouvait juste à côté du mur de la chambre en briques et sous le massif de Bell, ce qui nécessitait davantage d'excavation, de travail et de préparation.

Comme il s'agissait d'une situation d'urgence, le Maire, tel qu'avisé par la directrice générale par intérim, autorisa l'attribution de ce contrat le 26 avril, conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes. Le montant total facturé est de 41 335,53 \$ (avant taxes)

b) Travaux de démolition et reconstruction – centre sportif et récréatif

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public pour les fins d'un projet de démolition et de reconstruction du centre sportif et récréatif;

ATTENDU que quinze copies du devis ont été commandées et le consortium Blouin Tardif Coarchitecture a par la suite analysé les quatre soumissions reçues pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que le contrat pour l'exécution de travaux de démolition et de reconstruction du centre sportif et récréatif soit adjugé à l'entrepreneur Sajo Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 33 224 000,00 \$ (avant taxes), conditionnellement à l'approbation du règlement n° 2023-003 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2) Que la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au règlement d'emprunt n° 2023-001, tel qu'amendé par le règlement n° 2023-003.

3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité.
20230627-012

c) Sélection d'un gestionnaire de projet – centre sportif et récréatif

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public pour services professionnels afin d'engager un gestionnaire de projet dans le cadre des travaux de démolition et de reconstruction du centre sportif et récréatif;

ATTENDU que dix-sept copies du devis ont été commandées et la Ville a reçu les offres de service de six firmes, lesquelles devaient être évaluées au plan qualitatif par un comité avant que celui-ci ne puisse considérer le facteur prix;

ATTENDU que, suite à ce processus, lequel fut mené en conformité avec la législation applicable, quatre de ces firmes ont pu être aussi évaluées en tenant compte de ce facteur;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que le contrat de services professionnels pour la gestion du projet de démolition et de reconstruction du centre sportif et récréatif soit adjugé à la firme CIMA+, étant le soumissionnaire qui a obtenu le plus haut pointage final, au prix de 307 980,00 \$ (avant taxes), conditionnellement à l'approbation du règlement n° 2023-003 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2) Que la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au règlement d'emprunt n° 2023-001, tel qu'amendé par le règlement n° 2023-003.

3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité.
20230627-013

d) Contrôle qualitatif des matériaux – centre sportif et récréatif

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public pour services professionnels afin d'engager une firme de laboratoire dans le cadre des travaux de démolition et de reconstruction du centre sportif et récréatif;

ATTENDU que six copies du devis ont été commandées et la Ville a reçu une offre de service d'une firme, laquelle devait être évaluée par un comité avant que celui-ci ne puisse considérer le facteur prix;

ATTENDU que, suite à ce processus, lequel fut mené en conformité avec la législation applicable, ladite firme a pu être aussi évaluée en tenant compte de ce facteur;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

1) Que le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de démolition et de reconstruction du centre sportif et récréatif soit adjugé à la firme FNX-INNOV inc., étant le soumissionnaire qui a obtenu le plus haut pointage final, au prix de 116 250,60 \$ (avant taxes), conditionnellement à l'approbation du règlement n° 2023-003 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2) Que la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au règlement d'emprunt n° 2023-001, tel qu'amendé par le règlement n° 2023-003.

3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité.

20230627-014

e) **Travaux REM – CDPQ Infra Inc.**

ATTENDU que le réseau express métropolitain (REM) se déploie présentement sur l'île de Montréal ;

ATTENDU que, sur la base des développements actuellement proposés, les impacts négatifs de la pollution sonore et visuelle seront importants pour le voisinage immédiat des activités, des équipements et des installations du REM ;

ATTENDU que, depuis le début du projet du REM, plusieurs municipalités de l'île de Montréal où seront construites les installations du REM se sont inquiétées de la pollution sonore et visuelle causée par ce projet et ses activités futures ;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'inquiéter à cet égard et de demander au promoteur CDPQ/Infra de poser des gestes concrets afin de réduire le plus possible les impacts négatifs déjà prévisibles sur l'ensemble du tracé du REM ;

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-ouest appuie la Ville de Mont-royal, ainsi que toutes les autres municipalités de l'île de Montréal où des installations de REM sont prévues, afin d'assurer la tranquillité d'esprit et la qualité de vie de leurs résidents.

2) Que la Ville appuie leurs démarches auprès de CDPQ/Infra afin d'obtenir la conception et la mise en place de toutes les mesures concrètes nécessaires pour réduire les impacts sonores et visuels négatifs qui seront causés par le REM sur toute la longueur du réseau.

3) Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à CDPQ/Infra, ainsi qu'au ministre des Transports, ministre responsable de la région de Montréal, au maire de Montréal et à toutes les municipalités liées à l'agglomération de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

20230627-015

13. Ressources humaines

a) **Nomination permanente – mécanicien**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que M. Michael Amato soit nommé mécanicien permanent (classe 16) à compter du 1er juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.

20230627-016

14. Nominations

a) **Désignation du Maire suppléant**

NOTE Les dernières personnes ayant occupé le poste de maire suppléant, en commençant par le plus récent titulaire, sont Elizabeth Ulin, Lauren Small-Pennefather, Colleen Feeney et Maria Torres.

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

1) Que la Conseillère Maria Torres soit nommée à titre de maire suppléant pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2023.

2) Que la Conseillère Maria Torres soit aussi désignée pour remplacer, au besoin, le Maire Beny Masella au Conseil d'agglomération et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à ce propos, si nécessaire, au Conseil d'agglomération.

3) Que cette nomination prenne effet le 1^{er} août 2023.

Adoptée à l'unanimité.
20230627-017

15. Dépôt de documents

a) État définitif des résultats – référendum sur le règlement n° 2023-003

Un état définitif a été déposé au Conseil résumant les résultats du référendum qui a eu lieu le 18 juin 2023 concernant le règlement #2023-003 qui modifie le règlement d'emprunt #2023-001 pour compléter le financement de la construction d'un nouveau centre sportif et récréatif. 2165 personnes habiles à voter se sont présentées, 5 bulletins de vote ont été rejetés, 1240 votes ont été exprimés en faveur de la réponse affirmative et 920 en faveur de la réponse négative.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

17. Seconde période de questions du public

À 21h15, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

18. Levée de la séance

À 21h16, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20230627-018

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20230627*